

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-44

FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES ELIGIBILITE AU FONDS 2008

Par délibérations des 27 juin 2000 et 26 juin 2001, notre Assemblée a redéfini le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales.

Si le champ d'éligibilité des opérations à financer reste identique, je vous rappelle que le nouveau dispositif susvisé prévoit que c'est la commune (ou l'EPCI) qui fait appel au prestataire de son choix (de droit public ou de droit privé) et qui sollicite auprès du Conseil Général une intervention financière. Celle-ci perçoit directement, aux termes d'un arrêté attributif, la subvention attribuée par la Commission Permanente.

L'objet du présent rapport est relatif à l'examen de demandes reçues par les services départementaux pour l'exercice 2008.

Les critères d'éligibilité sont précisés en annexes I et II du rapport.

FONDS DE CONCOURS 2008

Il est rappelé qu'il s'agit des demandes d'interventions financières déposées directement par les communes ou établissements de coopération intercommunale auprès du Conseil Général.

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
<u>COMMUNES</u>							
1	MONTPEZAT DE QUERCY	SEMATEG	Réhabilitation du Parc de Loisirs du Faillal Phase opérationnelle	Convention de mandat	43 300 €	25 %	10 825 €

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
COMMUNES (suite)							
2	STE JULIETTE	SEMATEG	Réhabilitation d'un logement et création de 2 logements et d'un parking (avenant) Phase préopérationnelle	Convention de mandat	5 880 €	100 %	5 880 €
3	PARISOT	SEMATEG	Aménagement d'un bâtiment (maison Bories) en école et bibliothèque Phase opérationnelle	Convention de mandat	26 000 €	50 %	13 000 €
4	MONTBARTIER	SEMATEG	Construction d'une salle des fêtes Phase opérationnelle	Convention de mandat	30 000 €	50 %	15 000 €
5	MONTESQUIEU	SEMATEG	Construction d'un groupe scolaire Phase opérationnelle	Convention de mandat	52 850 €	50 %	26 425 €
6	FINHAN	SEMATEG	Aménagement et extension du groupe scolaire Phase opérationnelle	Convention de mandat	58 457 €	50 %	29 228 €
7	AUTY	SEMATEG	Aménagement d'un lotissement communal Phase préopérationnelle	Convention de mandat	16 900 €	100 %	16 900 €
8	CASTELMAYRAN	SEMATEG	Aménagement d'emplace- ments réservés Phase opérationnelle	Convention de mandat	7 775 €	50 %	3 887 €
9	MONBEQUI	SEMATEG	Création d'une classe supplé- mentaire et de sanitaires à l'école Phase préopérationnelle	Convention de mandat	2 500 €	75 %	1 875 €
10	MONBEQUI	SEMATEG	Réfection des toitures de l'église Phase préopérationnelle	Convention de mandat	6 650 €	75 %	4 987 €
11	MONTBETON	SEMATEG	Extension du centre commercial Phase opérationnelle	Convention de mandat	10 800 €	25 %	2 700 €
12	SAINT NICOLAS DE LA GRAVE	SEMATEG	Curage de la lagune Phase préopérationnelle	Prestation de services	3 600 €	25 %	900 €
13	ST PAUL D'ESPIS	SEMATEG	Réhabilitation d'un logement Phases définition et réalisation	Conduite d'opération	5 100 €	50 %	2 550 €
14	MONTPEZAT DE QUERCY	SEMATEG	Réhabilitation du Parc de Loisirs du Faillal (avenant n°1) Phase préopérationnelle	Convention de mandat	4 000 €	25 %	1 000 €
TOTAL							135 157 €

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'éligibilité de ces nouvelles demandes, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, nature 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2008.....	400 000 €
Engagé à ce jour	264 689 €
Engagé à la présente Commission Permanente	135 157 €
Disponible	154 €

CRITERES

1 – Nature des interventions éligibles

Missions rémunérées par le fonds de concours sur décisions de l'Assemblée :

- Etudes préalables aux projets d'investissement et conduites d'opération (9 juin 1987) ;
- Missions de conseil en matière juridique, technique, financière et contentieuse (20 juin 1988) ;
- Assistance pour les acquisitions foncières (20 juin 1988) ;
- Interventions dans le cadre des conventions de mandat (maîtrise d'ouvrage publique) (20 juin 1988) ;
- Missions remplies dans le cadre de projets intercommunaux (15 juin 1989) ;
- Etudes préalables relatives à l'élaboration des avant-projets sommaires (18 juin 1990) ;
- Prestations de services ou de mandat en matière de gestion d'équipements publics (17 juin 1991) ;
- Mise en œuvre de plans de communication (17 juin 1991) ;
- Projets de développement global portés par un ensemble de communes ou par des structures intercommunales et les projets intercommunaux portés par un contrat de terroir (23 juin 1994) ;
- Etudes préalables relatives à l'implantation de bâtiments industriels (18 juin 1996) ;
- Schémas d'assainissement des communes (18 juin 1996) ;
- Mise en place des contrats de terroir (26 juin 1997) ;
- Assistance à la mise en œuvre de la numérisation des données cadastrales (24 juin 1999) ;
- Assistance à l'émergence des Pays – aménagement du territoire (31 janvier 2000).

CRITERES**2 - Importance démographique et domaines d'actions**

Communes – Eligibilité par strate		
Strate démographique de la Commune	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel à la charge de la Commune
0 < C < 300	100 %	0 %
301 < C < 500	75 %	25 %
501 < C < 1 000	50 %	50 %
1 001 < C < 5 000	25 %	75 %
5 001 < C < 10 000	10 %	90 %

Toutes communes – Domaines spécifiques		
Schéma d'assainissement	25 %	25 % (50 % Agence Eau)
Implantation de bâtiments industriels	100 %	0 %

Organismes de Coopération intercommunale/Regroupements communaux		
Domaine	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel
- Projets à vocation intercommunale sous maîtrise d'ouvrage communale	Taux de la commune qui bénéficie du taux le + élevé	
- Projets intercommunaux	50 %	50 %
- Contrat de Terroir et de Pays (*) :		
. Etude diagnostic	100 %	0 %
. Convention de préfiguration	40 %	20 %
. Programmes d'action	50 %	50 %
. Avenants	40 %	20 %

(*) sous réserve des participations de l'Etat, de la Région et des cumuls possibles

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-44

FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES ELIGIBILITE AU FONDS 2008

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu les délibérations du Conseil Général des 27 juin 2000 et 26 juin 2001 redéfinissant le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve, selon les critères définis en annexe I et II, l'éligibilité au titre 2008 des demandes de missions financées par le fonds de concours départemental pour un montant de 135 157 € tel que réparti dans le tableau suivant :

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
<u>COMMUNES</u>							
1	MONTPEZAT DE QUERCY	SEMATEG	Réhabilitation du Parc de Loisirs du Faillal Phase opérationnelle	Convention de mandat	43 300 €	25 %	10 825 €

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
2	STE JULIETTE	SEMATEG	Rhéhabilitation d'un logement et création de 2 logements et d'un parking (avenant) Phase préopérationnelle	Convention de mandat	5 880 €	100 %	5 880 €
3	PARISOT	SEMATEG	Aménagement d'un bâtiment (maison Bories) en école et bibliothèque Phase opérationnelle	Convention de mandat	26 000 €	50 %	13 000 €
4	MONTBARTIER	SEMATEG	Construction d'une salle des fêtes Phase opérationnelle	Convention de mandat	30 000 €	50 %	15 000 €
5	MONTESQUIEU	SEMATEG	Construction d'un groupe scolaire Phase opérationnelle	Convention de mandat	52 850 €	50 %	26 425 €
6	FINHAN	SEMATEG	Aménagement et extension du groupe scolaire Phase opérationnelle	Convention de mandat	58 457 €	50 %	29 228 €
7	AUTY	SEMATEG	Aménagement d'un lotissement communal Phase préopérationnelle	Convention de mandat	16 900 €	100 %	16 900 €
8	CASTELMAYRAN	SEMATEG	Aménagement d'emplacements réservés Phase opérationnelle	Convention de mandat	7 775 €	50 %	3 887 €
9	MONBEQUI	SEMATEG	Création d'une classe supplémentaire et de sanitaires à l'école Phase préopérationnelle	Convention de mandat	2 500 €	75 %	1 875 €
10	MONBEQUI	SEMATEG	Réfection des toitures de l'église Phase préopérationnelle	Convention de mandat	6 650 €	75 %	4 987 €
11	MONTBETON	SEMATEG	Extension du centre commercial Phase opérationnelle	Convention de mandat	10 800 €	25 %	2 700 €
12	SAINT NICOLAS DE LA GRAVE	SEMATEG	Curage de la lagune Phase préopérationnelle	Prestation de services	3 600 €	25 %	900 €
13	ST PAUL D'ESPIS	SEMATEG	Réhabilitation d'un logement Phases définition et réalisation	Conduite d'opération	5 100 €	50 %	2 550 €
14	MONTPEZAT DE QUERCY	SEMATEG	Réhabilitation du Parc de Loisirs du Faillal (avenant n°1) Phase préopérationnelle	Convention de mandat	4 000 €	25 %	1 000 €
TOTAL							135 157 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE I

CRITERES

CP 08/09-44annexe1

1 – Nature des interventions éligibles

Missions rémunérées par le fonds de concours sur décisions de l'Assemblée :

- Etudes préalables aux projets d'investissement et conduites d'opération (9 juin 1987) ;
- Missions de conseil en matière juridique, technique, financière et contentieuse (20 juin 1988) ;
- Assistance pour les acquisitions foncières (20 juin 1988) ;
- Interventions dans le cadre des conventions de mandat (maîtrise d'ouvrage publique) (20 juin 1988) ;
- Missions remplies dans le cadre de projets intercommunaux (15 juin 1989) ;
- Etudes préalables relatives à l'élaboration des avant-projets sommaires (18 juin 1990) ;
- Prestations de services ou de mandat en matière de gestion d'équipements publics (17 juin 1991) ;
- Mise en œuvre de plans de communication (17 juin 1991) ;
- Projets de développement global portés par un ensemble de communes ou par des structures intercommunales et les projets intercommunaux portés par un contrat de terroir (23 juin 1994) ;
- Etudes préalables relatives à l'implantation de bâtiments industriels (18 juin 1996) ;
- Schémas d'assainissement des communes (18 juin 1996) ;
- Mise en place des contrats de terroir (26 juin 1997) ;
- Assistance à la mise en œuvre de la numérisation des données cadastrales (24 juin 1999) ;
- Assistance à l'émergence des Pays – aménagement du territoire (31 janvier 2000).

Le Président,

CRITERES

CP 08/09-44annexe 2

2 - Importance démographique et domaines d'actions

Communes – Eligibilité par strate		
Strate démographique de la Commune	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel à la charge de la Commune
0 < C < 300	100 %	0 %
301 < C < 500	75 %	25 %
501 < C < 1 000	50 %	50 %
1 001 < C < 5 000	25 %	75 %
5 001 < C < 10 000	10 %	90 %

Toutes communes – Domaines spécifiques		
Schéma d'assainissement	25 %	25 % (50 % Agence Eau)
Implantation de bâtiments industriels	100 %	0 %

Organismes de Coopération intercommunale/Regroupements communaux		
Domaine	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel
- Projets à vocation intercommunale sous maîtrise d'ouvrage communale	Taux de la commune qui bénéficie du taux le + élevé	
- Projets intercommunaux	50 %	50 %
- Contrat de Terroir et de Pays (*) :		
. Etude diagnostic	100 %	0 %
. Convention de préfiguration	40 %	20 %
. Programmes d'action	50 %	50 %
. Avenants	40 %	20,00%

(*) sous réserve des participations de l'Etat, de la Région et des cumuls possibles

Le Président,